

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
25

Conseillers absents :
8

Séance ordinaire du 22 juin 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-deux juin de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (25) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT (*ne prenant part ni au débat ni au vote des subventions pour LA PASSERELLE*), Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF (*ne prenant part ni au débat ni au vote des subventions pour LA PASSERELLE*), Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Bruno TRANCHANT, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (8) :

M. Patrice NYREK
M. Raphaël SPADARO
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. MARCUZ)

-o-O-o-

Point 6 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

article 93024 / compte 65748
Aides aux associations

- La Passerelle - RIXHEIM 3 000,00 €
au titre de l'organisation de la fête de quartier

article 93410 / compte 65748
Santé et action sociale - Service commun

- Terre des Hommes Alsace – RIXHEIM 2 185,00 €
pour mémoire la subvention 2022 s'élevait à 2 185,- €,

article 93256 / compte 65748
Formation professionnelle - Autres

- UFCV - MULHOUSE 300,00 €
*au titre de la prise en charge d'une formation BAFA pour 2 stagiaires
(G. E. et D. C. C.)*

Article 9370 / compte 65741
Environnement

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Monsieur Y. B. - RIXHEM 100,00 €
- Monsieur et Madame G. – RIXHEIM 100,00 €

de rejeter la demande formulée par :

- des Arboriculteurs de Rixheim-Eschentzwiller
pour l'acquisition d'un atomiseur,
- ARAHM – Strasbourg.

=====

Délibéré comme dessus

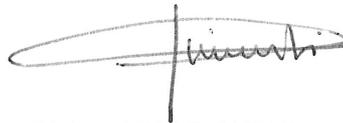
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 juin 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Richard PISZEWSKI

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **28 JUIN 2023**